



INFO SYNDICALE – Avril 2011

Rencontre patronale-syndicale nationale et l'élimination des sceaux sur les bombonnes de gaz OC!

L'employeur nous a confirmé officiellement que les sceaux des bombonnes de gaz OC seront retirés d'ici le 26 avril. Il ne resterait que les politiques de sécurité à modifier en conséquence.

Le 7 avril dernier, les membres de l'exécutif national et le conseiller syndical national ont rencontré à Ottawa le commissaire et son équipe de gestion.

Dans son mot d'ouverture, le président national a souligné le professionnalisme et le sang-froid des agents correctionnels qui ont eu à intervenir à l'établissement Millhaven tout récemment, pour sauver la vie d'un détenu qui était attaqué par d'autres. Nous nous interrogeons à savoir ce qui peut et doit être fait lorsque des événements stressants comme celui-ci surviennent pour offrir tout le support nécessaire à nos membres. Le commissaire s'est dit ouvert à la discussion et a remercié le président national et le président régional de l'Ontario pour leur présence dans la région lors de cet événement.

Le président national a aussi réitéré le besoin de partage de l'information à l'intérieur de l'établissement, entre tous les membres du personnel. Les agents de renseignements sécuritaires sont des pierres angulaires de la diffusion de l'information. Le commissaire trouve que le *momentum* pour ce faire est parfait.

Évidemment, il a été difficile de passer sous silence les prochaines élections. Nous avons démontré une inquiétude quant à tous les projets de loi et les nouvelles constructions qui étaient prévus. Le commissaire nous a assuré que tout ce qui a été adopté et annoncé avant le déclenchement des élections, est toujours en branle et toujours prévu à l'agenda.

Le commissaire a annoncé que la double occupation a augmenté de façon significative dans la dernière année, entre autres à cause du projet de loi C-25 (*Loi sur l'adéquation de la peine et du crime*). Une révision de la gestion de la population aura lieu d'ici un mois ou deux, particulièrement au niveau de la ségrégation et des établissements pour femmes. Les ressources sont disponibles, car tous ces projets de loi adoptés demanderont bien évidemment du personnel supplémentaire, mais le commissaire s'est dit prudent par rapport à l'embauche rapide. Il ne faut pas lésiner sur la qualité des candidats simplement parce que plusieurs postes seront à pourvoir.

Nous avons aussi parlé du problème des langues officielles dans les établissements (appels téléphoniques) et de l'importance que cela revêt pour nous. Le SCC ne désire pas mettre trop de pression sur ses employés à ce sujet et essaie de trouver des

solutions originales, comme par exemple donner un numéro central où quelqu'un peut répondre et en français et en anglais.

Gestion de la population

Nous avons avisé le commissaire qu'une rencontre de notre comité à ce sujet était prévue le 19 avril. Nous avons également partagé avec l'employeur une étude faite par un de nos membres de l'Ontario, mandaté par l'exécutif national, sur la double occupation et son impact. L'implication des membres, lorsqu'ils rédigent des recherches comme celle-ci, est toujours une source de fierté pour le syndicat. Le commissaire en prend bonne note et partagera l'étude qui a été faite pour le compte de l'employeur.

Le président régional du Québec a questionné le commissaire à savoir si l'établissement Joliette était maintenant considéré comme une unité spéciale à la suite de l'arrivée récente d'une détenue notoire. Le commissaire s'est montré surpris et a mentionné qu'il fera des vérifications.

Champs de tir pour la formation

L'accessibilité aux champs de tir dans la région de l'Ontario est un gros problème. La construction de nouveaux champs de tir est en discussion, mais des problèmes techniques et législatifs résident. Il doit aussi être décidé si les champs de tir seront extérieur ou intérieur. Le président régional de l'Ontario a mis de la pression sur l'employeur pour faire baisser celle de sa région... Il a également été mentionné qu'un simulateur pourrait être utilisé; une démonstration aura lieu au mois de juin, en présence des membres du syndicat du comité de formation bien sûr.

Solde de congés dans SHD

Problème de la région de l'Ontario : certains membres ont une balance négative dans leur solde de congés fériés et lorsqu'ils ont effectué des modifications à leur horaire. L'employeur nous a assuré que ceci sera réglé d'ici la fin avril et que les congés seront rétroactifs.

Pause-repas en heures supplémentaires

À l'établissement Fenbrook, lorsque des agents correctionnels qui sont en pause-repas doivent répondre lors d'une situation, ils ne sont pas payés en heures supplémentaires, selon la volonté du directeur d'établissement! L'employeur convient que le bulletin s'applique et essaiera de régler les griefs.



INFO SYNDICALE – Avril 2011

Rencontre patronale-syndicale nationale et l'élimination des sceaux sur les bombonnes de gaz OC!

Liste AC1 et AC2 pour l'octroi des heures supplémentaires

Il s'agit d'un problème soulevé par le président régional du Québec, au sujet de l'article 21.10 b) de la convention collective, stipulant qu'il est possible d'avoir une liste unique d'AC1 et d'AC2 pour les heures supplémentaires. L'administration nationale et le directeur de l'établissement Leclerc se relancent la balle depuis quelques mois à ce sujet. Il a finalement été décidé que des discussions élargies auraient lieu.

Victimes d'actes criminels

Deux événements récents dans la région du Québec ont eu lieu ces derniers mois : à deux reprises, aux établissements Joliette et Port-Cartier, des agents correctionnels victimes d'actes criminels ont vu leur agresseur accueilli à l'établissement où ils travaillent. Ceci constitue une situation plus qu'inacceptable et nous avons demandé au commissaire que la situation soit rétablie immédiatement, sans que nos membres soient transférés ou pénalisés. Le commissaire est d'accord et souhaite que la région révisé ce dossier rapidement; si ce n'est pas réglé d'ici le retour du congé pascal, il invite l'employée de Port-Cartier à venir le rencontrer pour discuter de la situation. Pour lui, il n'est nullement question que nos membres soient désavantagés à cause du métier qu'ils exercent. Il rappelle que lorsqu'un événement survient, il est important de s'inscrire au registre des victimes d'acte criminel. Nous avons également suggéré l'idée d'un protocole dans ces cas, le commissaire trouve l'idée très intéressante.

Dépenses lors d'escortes

Dans la région de l'Ontario lors d'escortes de nuit, il est demandé aux agents correctionnels d'engager eux-mêmes les dépenses liées à l'hébergement. Un suivi sera fait pour donner plus de flexibilité à la région que la limite de 200 \$.

Formation sur les gangs

À la suite d'une présentation sur la formation sur les gangs qui a eu lieu à Montréal en février, nous demandons à ce que certaines parties de la formation donnée aux agents de renseignements sécuritaires (ARS) soient également données aux agents correctionnels. Ceci touche également à la formation sur la culture carcérale que nous demandons à être revue aux deux ans. Nous aimerions débiter avec un projet pilote de formation dans la région du Québec. L'employeur nous invite à en discuter et nous ferons notre présentation à compter du mois de juin.

Commissionnaires

Une grande confusion règne dans la région de l'Atlantique, entre la région et la responsable de la sécurité au niveau national. Certains établissements ne suivent pas la directive dans le bulletin, mais disent qu'ils ont reçu une interprétation de la part de la responsable de la sécurité voulant que les commissionnaires doivent escorter les entrepreneurs en tout temps, même dans une zone où il y a des détenus. Au moment d'écrire ces lignes, le problème devrait être réglé, considérant que le président régional de l'Atlantique et la responsable de la sécurité devaient appeler la région après la rencontre patronale-syndicale.

Enquête administrative

Les enquêteurs de la région de l'Ontario n'avisent pas les personnes concernées lors d'une enquête dans le délai prescrit par la convention collective à l'article 17.03. Le commissaire avisera les enquêteurs pour les sensibiliser.

Échange des fusils lors des escortes

Le président régional du Québec souligne les problèmes rencontrés à l'établissement Donnacona à la suite d'un protocole que l'employeur local désire mettre en place : l'échange d'arme lors d'escortes. Le commissaire et le directeur général à la sécurité nous assurent le problème sera réglé, à savoir que les échanges d'armes n'auront pas lieu lors d'escortes.

